

Rapport de la Présidente

Commission permanente du
vendredi 6 mars 2020

3^{ème} Commission
N° CP-2020-3-3-2

Service instructeur

DIR- Direction des routes

Service consulté

DIF – Direction des Finances

LIAISON A 35-RD 83 À HAUTEUR D'ENSISHEIM - 1ÈRE PHASE : A 35-RD 201 VALIDATION DES ÉTUDES DE PROJET ET RÉÉVALUATION DU COUT DE L'OPÉRATION

Résumé : Le présent rapport a pour objet la validation des études de projet, la réévaluation du coût de l'opération à 10 500 000 € TTC et la sollicitation de l'Etat pour la prise en charge financière des travaux sur l'échangeur autoroutier conformément aux conclusions du Copil relatif à la fermeture de la centrale nucléaire de FESSENHEIM.

I. PREAMBULE

Par délibération du 4 septembre 2009, la Commission Permanente a approuvé le dossier des études d'avant-projet de la liaison A 35/RD 83 à hauteur d'ENSISHEIM, a fixé l'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération au montant de 6,8 M€ TTC, a sollicité l'ouverture de l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique et a décidé de solliciter, le cas échéant, le recours à l'expropriation si les accords amiables ne peuvent intervenir.

L'enquête publique s'est déroulée du 17 octobre 2012 au 26 novembre 2012 inclus.

Par délibération du 17 mai 2013, la Commission Permanente a pris acte de l'avis favorable du Commissaire Enquêteur et a déclaré d'intérêt général le projet de réalisation de cette liaison.

L'arrêté préfectoral n° 2013-161-0006 du 10 juin 2013 a déclaré d'utilité publique ce projet sur les communes d'ENSISHEIM et de REGUISHEIM.

Par délibération du 20 avril 2018, la Commission Permanente a approuvé la prorogation de la DUP pour une période de 5 ans.

Le Préfet du Haut-Rhin a, par arrêté du 8 juin 2018, prorogé pour une nouvelle période de cinq ans la durée de validité de la déclaration d'utilité publique du projet.

II. OBJECTIFS DE L'OPERATION

Les communes d'ENSISHEIM et d'UNGERSHEIM présentent des secteurs d'activités économiques, situés entre les deux bourgs, le long de la RD 4bis.

Au regard de cette localisation, ces zones d'activités ne sont pas desservies directement et facilement depuis les principaux axes de transport du département, que sont l'autoroute A 35, la RD 83 et la RD 430.

L'important trafic poids lourds généré par ces activités doit traverser les secteurs urbanisés d'ENSISHEIM et UNGERSHEIM afin de rejoindre ces routes importantes, entraînant de nombreuses gênes et nuisances pour les habitants ainsi qu'une insécurité dans la traversée des bourgs.

Aussi, de manière à réduire les nuisances pour les habitants tout en améliorant les conditions de circulation, une voie de liaison entre l'autoroute A 35 et la RD 83 pourrait être aménagée.

Les points de raccordement pressentis sont localisés au droit :

- de l'échangeur A 35/RD 2 sur ENSISHEIM ;
- de l'échangeur RD 430/RD 44 sur UNGERSHEIM, permettant un accès à la RD 83.

Cette voie de liaison étant réalisée en plusieurs tronçons successifs, elle constitue un « programme d'aménagement ». Ce programme a pour objectif de mieux desservir les secteurs d'activités économiques présents entre les communes d'ENSISHEIM et d'UNGERSHEIM.

La première partie de ce projet consiste en la création d'une voie de liaison entre l'autoroute A 35 et la RD 201, de manière à réduire le flux de trafic transitant à travers le centre d'ENSISHEIM, à améliorer la desserte des zones d'activités et à réduire les nuisances sonores au niveau des habitations Est du bourg d'ENSISHEIM.

La mise en service de la liaison va avoir des effets positifs sur les déplacements, sur la sécurité et, de manière plus générale, sur le cadre de vie des habitants d'ENSISHEIM.

L'opération a également comme objectif essentiel la mise en sécurité de la liaison entre l'autoroute A 35 et la RD 201, ainsi que des carrefours de l'échangeur A 35 avec la RD 2.

III. DESCRIPTION DU PROJET

L'aménagement proposé consiste à :

- réaliser une route bidirectionnelle à 2 x 1 voie ;
- raccorder cette voie à l'échangeur existant avec l'A 35, d'une part, et au carrefour giratoire existant sur la RD 201, d'autre part ;
- réaménager les deux carrefours de l'échangeur entre la RD 2 et l'A 35 en deux carrefours giratoires ;
- rétablir les chemins d'accès aux exploitations agricoles ;
- réaliser un franchissement dénivelé sous la nouvelle voie, pour assurer un rétablissement du chemin agricole Nord/Sud.

IV. AVANCEMENT DE L'OPERATION

Les études de projet ont été finalisées en 2017, conformément aux engagements que le Département a pris lors de la déclaration de projet.

La Communauté de Communes du Centre Haut-Rhin (CCCHR) développe actuellement un Parc d'activités (Parc d'activités de la Plaine d'Alsace - PAPA) autour du projet de liaison

routière. Le niveau de trafic généré par le développement de cette zone est supérieur à celui utilisé pour le dimensionnement de la liaison.

Par ailleurs, la CCCHR souhaite aménager un giratoire sur la future liaison routière A 35-RD 201 qui traverse ce Parc d'activités, afin :

- d'améliorer la desserte de la zone (accès direct à la partie Est et Sud de la zone industrielle),
- de limiter la circulation de poids lourds sur le réseau interne du Parc d'activités,
- d'éviter de surcharger les ronds-points de THK et du PAPA,
- de limiter la circulation et les nuisances sur la RD 201 à proximité des habitations.

Les études de la liaison ont ainsi été reprises sans toutefois modifier les principales caractéristiques du projet :

- redimensionnement de la structure de chaussée, sans surcoût par rapport au projet initial,
- modification de la géométrie des carrefours de l'échangeur pour prendre en compte l'augmentation des trafics avec un surcoût estimé à 440 000 € TTC par rapport au projet initial,
- redimensionnement des bassins d'assainissement suite à la modification des écoulements des eaux pluviales due à l'ajout d'un giratoire intermédiaire, sans surcoût par rapport au projet initial.

Les services de la Préfecture ont été interrogés quant à l'impact de ces modifications et de l'ajout d'un giratoire supplémentaire, sur la validité de la déclaration d'utilité publique.

Considérant que le projet n'est ainsi pas modifié de façon substantielle depuis la date de l'enquête publique, ils ont informé le Département que la déclaration d'utilité publique prorogée le 8 juin 2018 restait valide.

V. ENJEUX FINANCIERS DE L'OPERATION

Le coût de l'opération au stade des études projet (valeur de septembre 2019) est estimé à :

- | | |
|--|-----------------|
| - Etudes et contrôles (levés, sondages géotechniques, maîtrise d'œuvre, coordination SPS, reconnaissances archéologiques, contrôle extérieur, contrôle topographique...) | 700 000 € TTC |
| - Acquisitions foncières | 10 000 € TTC |
| - Fouilles archéologiques préventives | 1 220 000 € TTC |
| - Travaux (marchés terrassements, assainissement, chaussées ouvrage d'art, équipements et travaux divers) | 8 570 000 € TTC |

Total opération routière	10 500 000 € TTC
--------------------------	------------------

A l'issue des études de projet réalisées en 2017, l'opération avait été estimée à 9 300 000 € TTC.

Le surcoût s'explique notamment par l'évolution des prix unitaires des marchés de travaux constatée suite aux appels d'offres lancés récemment. Cette évolution a été estimée à 250 000 € TTC, soit en moyenne + 3,4%.

La reprise des métrés des quantités et notamment de l'assainissement implique également un surcoût estimé à 190 000 €TTC.

Par ailleurs, les coûts d'exploitation sous chantier ont été réévalués de 480 000 € TTC, en prenant comme base les coûts pratiqués lors des travaux de sécurisation de l'échangeur de BARTENHEIM, qui présente de nombreuses similitudes avec l'échangeur d'ENSISHEIM.

La DIR Est, exploitant actuel de l'A 35, a également souhaité que les BAU de l'A 35 soit prolongées sur les bretelles. Cette modification du projet représente un surcoût estimé à 290 000 € TTC. Cette demande a également une incidence de 300 000 € TTC sur les coûts d'exploitation évoqués précédemment.

La prise en compte de l'évolution des trafics due au développement du Parc d'Activités de la Plaine d'Alsace représente quant à elle un surcoût de 440 000 € TTC dû au redimensionnement des carrefours giratoires de l'échangeur.

Enfin, suite à l'évolution du contexte du site, certaines prestations ont pu être supprimées, telles que l'aire de co-voiturage, la modification d'un pivot d'irrigation et le rétablissement de réseaux d'irrigation). Ces prestations en moins-value sont estimées à 200 000 € TTC.

De plus, certains travaux d'aménagements paysagers et de clôtures pour la faune ont été optimisés suite au développement du Parc d'Activités pour un gain estimé à 250 000 € TTC.

Le financement de cette opération est actuellement intégralement supporté par le Département.

381 314,98 € d'études et 1 217 410,36 € de fouilles archéologiques ont déjà été dépensés sur l'opération, soit 1 598 725,34 € cumulés.

Dans les conclusions du Copil relatif à la fermeture de la centrale nucléaire de FESSENHEIM, Sébastien LECORNU a indiqué que l'Etat assurerait la charge financière des travaux sur l'échangeur, dont le coût est estimé à 3 935 000,00 €.

Par courrier du 21 janvier 2020, le Préfet de la Région Grand Est a sollicité le planning prévisionnel de l'opération ainsi que le calendrier des appels de fond que le Département envisage de déposer auprès de l'Etat.

Après ce financement de l'Etat, il restera ainsi à la charge du Département 4 966 274,66 € pour les travaux de la liaison entre la RD 201 et l'échangeur autoroutier.

Je vous propose de :

- valider les études de projet qui prennent en compte le développement du Parc d'Activités de la Plaine d'Alsace et la réalisation par la Communauté de Communes Centre Haut-Rhin d'un giratoire supplémentaire sur la liaison ;
- réévaluer le coût de l'opération à 10 500 000 € TTC.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Brigitte KLINKERT